

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Lionel ROUSSET ; Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 26 novembre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2024-06- 03 B – VESTIAIRES STADE MUNICIPAL - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025

M le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité a souhaité réaliser des vestiaires au stade municipal, en capacité de recevoir des compétitions masculines et féminines. Divers projets ont été étudiés et il est désormais proposé de réaliser ceux-ci, en sollicitant une subvention au titre de la DETR.

Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**, le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de construction de vestiaires au stade municipal

DÉCIDE de solliciter les subventions correspondantes de la D.E.T.R., au titre de bâtiments publics,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui s'établit de la façon suivante :

Montant des travaux	200.000,00 € HT	240.000,00 € TTC
Subvention D.E.T.R. 30% (taux majoré)	60.000,00 € HT	
Autofinancement	140.000,00 € HT	

AUTORISE le Maire à lancer les marchés afférents et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération globale

DIT que les travaux seront inscrits au Budget Primitif 2025

La secrétaire de séance :


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 02 Décembre 2024

Le Maire de Meymac


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-21 1913603-20250123-2024-06-03-B-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025